

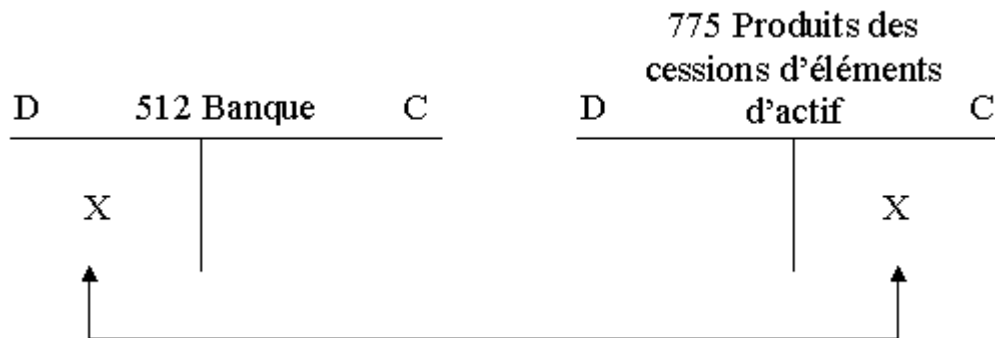
ETAPE 23 : LES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE VMP

Une cession d'immobilisation correspond à la sortie du patrimoine de l'entreprise d'une immobilisation ou de titres immobilisés.

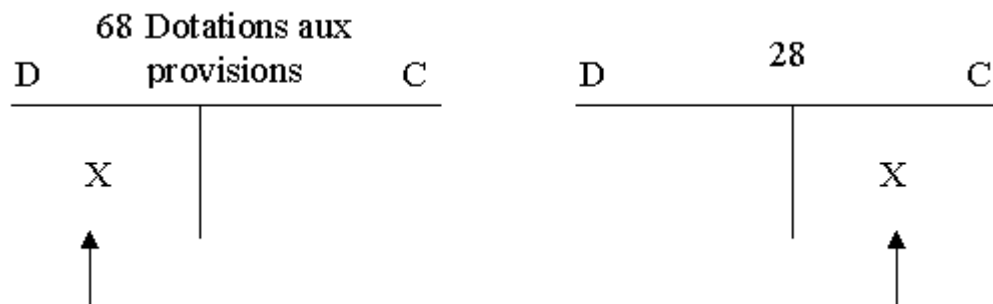
1. CAS GÉNÉRAL**1.1 PRINCIPE**

Pour les immobilisations amortissables, les opérations de cessions donnent lieu à 3 écritures comptables :

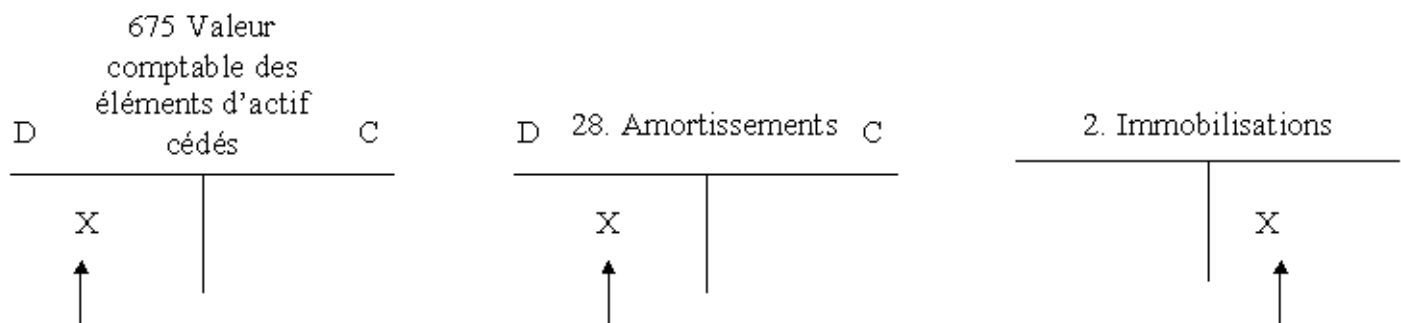
Enregistrement de la vente : un produit exceptionnel (775).



L'amortissement complémentaire de l'ouverture de l'exercice à la date de cession.



Solde du coût d'achat de l'immobilisation et des amortissements : mise en évidence de la Valeur Nette Comptable (valeur d'origine – cumul des amortissements) qui est une charge exceptionnelle (675).



1.2 EXEMPLE 1 : CAS SIMPLE

Une machine acquise 50 000 € le 01/01/96, amortie en linéaire sur 5 ans est cédée le 01/07/99 pour 30 000 €.

			BORDEREAU DE SAISIE		
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
01/07/99	CESSION	512	Cession d'une machine	35 880	
		775			30 000
		44571			5 880
31/12/99	AMORT	6811	Amortissement complémentaire du 01/01/99 au 01/07/99 :	5 000	
		2815	$50000 * 20 \% * 6/12 = 5000$		5 000
31/12/99	VNC	2815	Solde de l'immobilisation et des amortissements	35 000	
		675	Total des amortissements = $50\,000 * 20 \% * 3.5 = 35\,000$	15 000	
		215	$VNC = 50\,000 - 35\,000 = 15\,000$		50 000

1.3 EXEMPLE 2 : CESSION AVEC ECHANGE

La machine (voir exemple 1) est reprise à l'occasion de l'achat d'un nouveau matériel.

Facture du fournisseur :

- Machine M2 75 000
- TVA 19,6 % 14 700
- TTC 89 700**
- Reprise M1 30 000**
- TVA sur reprise 5 880
- Reprise TTC 35 880
- A payer 53 820**

			BORDEREAU DE SAISIE		
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
01/07/99	ACHAT	215	Achat nouvelle machine	75 000	
		44562		14 700	
		404			89 700
01/07/99	CESSION	404	Cession ancienne machine	35 880	
		775			30 000
		44571			5 880
31/12/99	AMORT	6811	Amortissement complémentaire du 01/01/99 au 01/07/99 :	5 000	
		2815	$50000 * 20 \% * 6/12 = 5000$		5 000
31/12/99	VNC	2815	Solde de l'immobilisation et des amortissements	35 000	
		675	Total des amortissements = $50\,000 * 20 \% * 3.5 = 35\,000$	15 000	
		215	$VNC = 50\,000 - 35\,000 = 15\,000$		50 000

2. CAS PARTICULIERS

2.1 CESSION DE CONSTRUCTION

La cession des immeubles d'occasion n'est pas assujettie à la TVA.

Si la cession porte sur une construction acquise neuve (donc pour laquelle la TVA a été déduite) depuis moins de 10 ans, une fraction de la TVA initialement déduite est reversée au fisc :

TVA à reverser = TVA initialement déduite – 1/10 par année ou fraction d'année civile d'utilisation.

On considère que la TVA majore la valeur nette comptable du bien.

Exemple : On cède le 01/07/99 une construction acquise le 01/10/94 pour 1 000 000 F HT ; amortie en linéaire sur 20 ans. Prix de cession : 650 000 F HT.

Calcul de la TVA à reverser

TVA initialement déduite – 6 années ou fractions d'années d'utilisation = TVA à reverser

$$1\,000\,000 * 19.6 \% = 196\,000 - 196\,000 * 6/10 = 78\,400$$

			BORDEREAU DE SAISIE		
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
01/07/99	CESSION	512	Cession de la construction	650 000	
		775			650 000
31/12/99	AMORT	6811	Dotation complémentaire : 1 000 000 * 5 % * 6/12	25 000	
		2813			25 000
31/12/99	VNC	2813	Cumul amortissements = 1 000 000 * 5 % * 4.75	237 500	
		675	VNC = 1 000 000 + 78 400 – 237 500 = 840 900	840 900	
		213			1 000 000
		44551			78 400

2.2 AUTRES CAS

- **Cession d'immobilisations non amortissables** : la cession suit les règles classiques si ce n'est qu'il n'y a pas d'amortissements donc VNC = Valeur d'origine. Si l'immobilisation est provisionnée, la provision est reprise.
- **Cession d'immobilisations donc la TVA est non déductible (véhicules de tourisme et biens somptuaires...)** : dans ce cas, la vente est non soumise à TVA.
- **Mise au rebut, démolition** : ces opérations correspondent à une cession avec un prix de vente nul ; seule l'écriture de sortie du patrimoine (et VNC) est à enregistrer.
- **Expropriation – indemnité d'assurance pour immobilisation détruite** : les indemnités d'expropriation ou d'assurance sont considérées comme le prix de vente de l'immobilisation, la cession s'enregistre normalement.

3. CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres immobilisés comportent les titres de participation (26) et les autres titres immobilisés (27).

3.1 PRINCIPE

Leur cession se traite de manière identique à celle des immobilisations non amortissables :

- **Valeur nette comptable = prix d'achat**

Lorsqu'il y a plusieurs lots d'un même titre, les sorties s'évaluent :

- selon le principe PEPS (FIFO) premier entré, premier sortie, pour les autres titres immobilisés ;
- selon la méthode PEPS ou le coût moyen pondéré pour les titres de participation.

Les provisions sont réajustées en fin d'année pour les titres restants.

État des titres au 31/12/98 :

Titres	Date d'achat	Prix d'achat unitaire	Nombres	Provision au 31/12/98
SICAR SA	01/06/96	150	100	5 000
Titre immobilisé	01/09/97	200	100	
RICO SA	01/01/89	100	2000	0
Titre de participation	01/01/94	120	3000	

En juillet 99, pour financer d'importants investissements, on vend :

- 150 actions SICAR à 222 € l'une ;
- 1000 actions RICO à 150 € l'une.

Au 31/12/99, la valeur boursière des actions SICAR est de 180 € et la valeur d'usage des actions RICO est de 170 €.

SICAR : Valeur de sortie (PEPS) = $100 * 150 + 50 * 200 = 25\ 000$ €

RICO : Valeur de sortie (PEPS) = $1000 * 100 = 100\ 000$ € à méthode utilisée car moins chère

RICO : Valeur de sortie (CMUP) : $CMUP = (2000 * 100 + 3000 * 120) / (2000 + 3000) = 112$ donc $112 * 1000 = 112\ 000$ €

Provisions :

RICO : 0

SICAR : Provision nécessaire $(200 - 180) * 50 = 1000$ – Provision existante 5000 = reprise 4000 €

BORDEREAU DE SAISIE					
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
07/99		675	Sortie titres SICAR	25 000	
		271			25 000
07/99		512	Vente SICAR : $150 * 220$	33 000	
		775			33 000
07/99		675	Sortie titres RICO	100 000	
		261			100 000
07/99		512	Vente RICO : $1000 * 150$	150 000	
		775			150 000
31/12/99		2971	Reprise provision SICAR	4 000	
		7862			4 000

4. LA CESSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

4.1 PRINCIPE

La sortie des titres se fait selon la méthode PEPS.

Le résultat de cession est enregistré :

- au débit du compte 667 Charges nettes sur cession de VMP si c'est une perte ;
- au crédit du compte 767 Produits nets sur cession de VMP si c'est un profit.

État des titres au 31/12/98

Titres	Date d'acquisition	Quantité	Prix d'achat unitaire	Provision au 31/12/98
Alcatel	96	50	300	1 100
	98	40	350	

Le 15/07/99, il est vendu 60 titres Alcatel à 330 F l'un. Le cours des titres est de 320 F en décembre 99.

Calcul du résultat de cession

Prix de vente - Valeur de sortie = Résultat

$$60 * 330 - 50 * 300 + 10 * 350 = 18\,500 = 1\,300$$

Provision existante - Provision nécessaire = Reprise

$$1\,100 - (350 - 320) * 30 = 900 = 650$$

			BORDEREAU DE SAISIE		
DATE	N° PIECE	N° CPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
15/07/99		512	Vente de 60 actions Alcatel	19 800	
		503			18 500
		767			1 300
31/12/99		5903	Reprise sur provision titres ALCATEL	650	
		7865			650